

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT**N ° II-CF382**

présenté par

M. Molac, M. de Courson et M. Bataille

ARTICLE 76**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le dispositif de lissage « DILICO 2 », une ponction injuste et mal calibrée qui pèserait lourdement sur les collectivités locales.

Non content de doubler son montant à 2 milliards d’euros, le PLF 2026 étale les reversements sur 5 ans au lieu de 3 ans. La contribution des communes atteindrait 720M€ (contre 250M€ l’an dernier), celle des départements 280M€ (contre 220 en 2025) et celle des régions 500M€ (contre 280M€). De plus, le reversement, pour chaque catégorie de collectivité, serait soumis à une condition d’évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d’investissement ; en cas d’évolution supérieure d’un point à l’évolution du PIB, il n’y aurait aucun reversement.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de supprimer cette mesure.